

Ce formulaire doit obligatoirement être accompagné des plans suivants (au format DWG) pour que votre demande soit recevable :

- un plan de situation à l'échelle 1/10 000ième ou 1/5 000ième ;
- un plan parcellaire à l'échelle calé en coordonnées Lambert indiquant :
 - les alignements des voiries existantes ;
 - la largeur, la profondeur et la superficie des parcelles ;
 - le numérotage des parcelles ;
 - l'orientation et l'échelle ;
- en cas de création de nouvelles voiries, un plan terrier calé en coordonnées Lambert indiquant :
 - le tracé de la voirie du lotissement ;
 - les alignements des voies publiques, la largeur des chaussées et des trottoirs et les profils en travers ;
 - les courbes de niveau sur l'ensemble du terrain ;
 - les équipements publics (égouts, canalisations...)

Déroulement de la procédure administrative :

1. Le lotisseur introduit sa demande via le présent formulaire et ses pièces jointes.
2. Le Gestionnaire de réseau envoie un accusé de (non-)recevabilité dans les quinze jours.
3. Suivant le type de lotissement, le Gestionnaire de réseau l'accompagne d'une invitation à payer les frais de dossiers.
4. Après réception du montant des frais de dossier, le Gestionnaire de réseau envoie une offre d'équipement au Lotisseur (une offre par type de réseau).
5. **À la réception du paiement de l'offre ainsi que de la copie du permis d'urbanisation, certifié par la commune**, le GRD planifie les travaux de pose des installations selon les contraintes en présence (mise à disposition des tranchées par le lotisseur, érection d'une cabine de transformation, obtention d'autorisations de voirie et de Police, etc...)

Les règlements régissant l'équipement des lotissements sont consultables sur **www.ores.net**

Fait à le

Nom du demandeur :

Signatures : Le représentant du Lotisseur, Le Lotisseur pour prise de connaissance,